

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 15 janvier 2008 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Richard Filion et Jean-Guy Desmarchais.

Également présents : Madame Micheline L. Morency, directrice générale et Me Jacques Robichaud, greffier

Absents : Messieurs les conseillers, Michel Asselin et Bruno Laplante

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2008-01-01 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais , appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2008-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 DÉCEMBRE 2007 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2007

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 décembre 2007, et de la séance spéciale du 18 décembre 2007 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2007 et de la séance spéciale du 18 décembre 2007, tel que présenté.

ADOPTÉE

2008-01-03 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2007 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2007, au montant de **79,656.42 \$**.

ADOPTÉE

2008-01-04 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2007-25, LOT 2 070 640 (101 RUE IBERVILLE)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-25;

Considérant que l'application stricte du règlement a pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2007-25, concernant l'immeuble situé au 101, rue Iberville (lot : 2 070 640), à l'effet de permettre l'agrandissement de la résidence existante avec une marge arrière de 8,24 mètres au lieu des 9 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2008-01-05 **CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE BOUL. ST-JOSEPH NORD – APPEL D'OFFRES GT2007-13 : ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres publiques pour la construction d'une piste cyclable sur le boul. St-Joseph nord (appel d'offres GT2007-13);

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'accorder le contrat de construction d'une piste cyclable sur le boul. St-Joseph nord à **Les Entreprises C. Sauvé Inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **263,933.10 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2007-13; le tout puisé à même le surplus libre non autrement approprié au 31 décembre 2007. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2008-01-06 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PLAN DE CORRECTION CADASTRAL D'UNE PARTIE DU BOUL. PERROT**

Considérant que lors de la rénovation cadastrale, une erreur s'est produite quant à la largeur de l'emprise d'une partie du boul. Perrot, à la limite des lots numéros 2 070 017, 2 070 018 et 2 070 924.

2008-01-06 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, le plan de correction cadastral préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, le 14 septembre 2007, sous le numéro 37988 de ses minutes (dossiers : T16547-3).

ADOPTÉE

2008-01-07 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE VAUDREUIL POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'aide financière auprès du M. Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, au montant de **100 000 \$**, pour les travaux d'amélioration des boulevards St-Joseph sud et Perrot.

ADOPTÉE

2008-01-08 CIT DE LA PRESQU'ÎLE – APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2008-2009-2010

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver le programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010 du CIT de la Presqu'île :

No projet	Titre	Dépenses antérieures	2008	2009	2010	Total
2008-1	Automatisation de la vente des titres et de la perception des recettes	20 000\$	175 000\$			195 000\$
2008-2	Achat de tableaux d'affichages électroniques – autobus		35 000\$			35 000\$
Total		20 000\$	210 000\$			230 000\$

Mode de financement	Dépenses antérieures	2008	2009	2010	Total
Fonds d'administration	20 000\$	77 000\$			97 000\$
Transferts - SOFIL		53 000\$			53 000\$
Transferts - PAGTCP		80 000\$			80 000\$
TOTAL	20 000\$	210 000\$			230 000\$

ADOPTÉE

2008-01-09 BUREAUX DU GREFFIER ET DU TRÉSORIER

Considérant les articles 86 et 98 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant la nécessité de préciser le lieu où est établi le bureau du greffier et du trésorier.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que les bureaux du greffier et du trésorier sont établis à l'hôtel de ville, au 21 rue de l'Église.

ADOPTÉE

2008-01-10 CMM : DEMANDE DE MAINTIEN DE LA FORMULE DE RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la lettre du 26 novembre 2007 du président du Caucus des municipalités de la Métropole et le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, concernant l'amendement au *Règlement sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMM* au sujet du financement des équipements métropolitains que sont le Jardin botanique, l'Insectarium, le Planétarium, le Biodôme et le Cosmodôme;

Considérant que cet amendement au règlement de la CMM prévoyait qu'à compter du 1^{er} janvier 2008, le déficit de ces équipements sera réparti aux municipalités de la CMM selon leur potentiel fiscal respectif allégeant ainsi la part de la Ville de Montréal d'environ 5,4 millions de dollars aux dépens de toutes les autres municipalités de la CMM;

Considérant que cet amendement équivaut pour la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot à un montant supplémentaire pour l'année 2008 seulement, de **29 529 \$** pour les équipements à caractère métropolitain;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot préconise la reconduction de la formule de répartition actuelle jusqu'en 2013;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot appuie sans réserve la position du président du Caucus des municipalités de la Métropole et maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, afin que soit reconduite la formule de répartition actuelle jusqu'en 2013.

Que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot demande au maire de Montréal, ainsi qu'à tous les représentants de la Ville de Montréal au Conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal, de respecter l'esprit et l'engagement pris lors de la signature du pacte fiscal, et ce, concernant la reconduction de la formule de répartition actuelle de financement des équipements métropolitains.

Que copie de la présente résolution du conseil municipal soit transmise au maire de la ville de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal, M. Gérard Tremblay, au maire de Laval et président du Caucus des municipalités de la Métropole de l'Union des municipalités du Québec, M. Gilles Vaillancourt, à toutes les Villes et Municipalités régionales de comté de la CMM.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES

- Déclaration des intérêts pécuniaires de Diane Gervais (mise à jour).

PÉRIODE DE QUESTIONS

2008-01-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de lever la séance à **19h54**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

